

## **Activités - loisirs**

Le pôle gérontologique propose divers ateliers aux retraités. Peinture, théâtre, écriture, il y en a pour tous les goûts...

### **Comment s'inscrire aux ateliers ?**

Les différents ateliers proposés dans le programme Tournesol sont libres d'accès. Il vous suffit de vous présenter le jour de l'atelier et de rencontrer son animateur.

Toutefois, certains projets développés peuvent nécessiter de participer très régulièrement, et ce dès le début de la saison (dès septembre).

#### **Atelier Dessin peinture**

Le mercredi de 14h15 à 16h30 au foyer Frérot

#### **Atelier Peinture sur soie**

Le jeudi de 14h30 à 16h30 au foyer Bièvre

#### **Atelier Patchwork / Broderie**

Lundis et Mardis de 14h à 16h30 au foyer Bièvre

#### **Atelier d'écriture**

Tous les vendredis de 14h30 à 17h au foyer Bièvre

le nouveau blog <http://ecrireagentilly.blogspot.com>

(les archives : <http://ecritstournesol.blogspot.com> )

#### **Atelier Informatique au foyer Bièvre**

Le mercredi de 10h à 12h (débutants)

Le vendredi de 10h à 12h (confirmés)

#### **Jeux de société**

Le vendredi à 14h au foyer Bièvre

## **Tournesol, brochure des activités-loisirs des retraités**



**Tournesol, la brochure des activités-loisirs des retraités**, est publiée tous les deux mois. Vous pouvez la consulter depuis [le kiosque virtuel du site](#).

## **Séjours vacances**

Le CCAS de Gentilly peut proposer différents séjours thématiques aux retraités de la ville : actifs, balnéaires ou adaptés aux personnes moins mobiles.

Ces séjours sont publiés dans une brochure spéciale séjours Tournesol ; pour recevoir ce dernier, inscrivez-vous auprès du service retraités.

### **Modalités d'inscription**

L'inscription se fait auprès du service. Les séjours font l'objet d'une participation déterminée selon vos ressources.

**Un certificat médical est demandé pour tous les séjours, à fournir 1 mois avant le départ.**

En fonction des demandes et du succès des séjours, des listes d'attente pourront être établies. Les personnes n'ayant jamais bénéficié d'un séjour seront considérées comme prioritaires.

En cas de supplément de coût pour chambre individuelle, une participation supplémentaire correspondant à cette dépense sera facturée au bénéficiaire de cette chambre.

Pour tous les séjours, les règles d'annulation appliquées seront celles mentionnées dans les conditions de vente générales des différents fournisseurs.

**NOS COORDONNEES :**

CCAS / Service retraités  
Hôtel de ville  
14, place Henri Barbusse  
94257 GENTILLY CEDEX  
Tél. : 01 47 40 58 67